



Lettre du 5 décembre 1864. Oblitération losange gros chiffres 2068. Cachet à date type 15.

- LOUPIAN

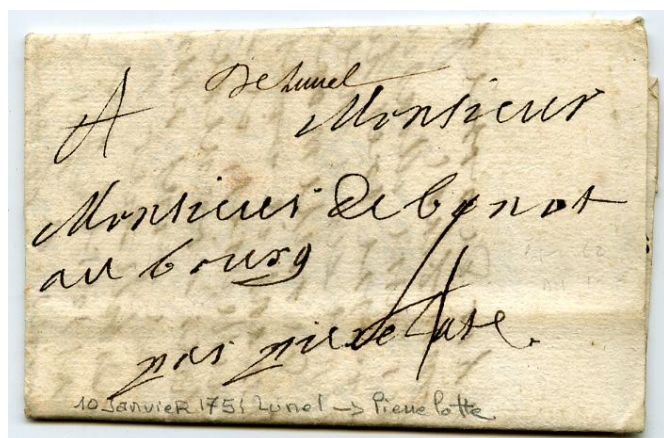
Présent sur l'inventaire de 1703, le bureau de direction de Loupian a probablement été ouvert en 1693. Son ouverture est due à sa situation sur la Route de Poste. L'importance croissante de Mèze va entraîner le déplacement du trajet par Mèze et la fermeture du bureau de Loupian en 1776 et la création d'un bureau à Mèze. Loupian devra attendre 1884 pour avoir de nouveau un bureau de poste. Les marques d'origine sont pour la plupart manuscrites bien qu'une marque linéaire « LOUPIAN » soit connue mais rarissime. Les marques de Loupian sont les plus rares de l'Hérault.

Lettre du 29 octobre 1746. Marque d'origine linéaire manuscrite « Loupian » inscrite par le bureau avec la taxe de port dû de 7 sous.



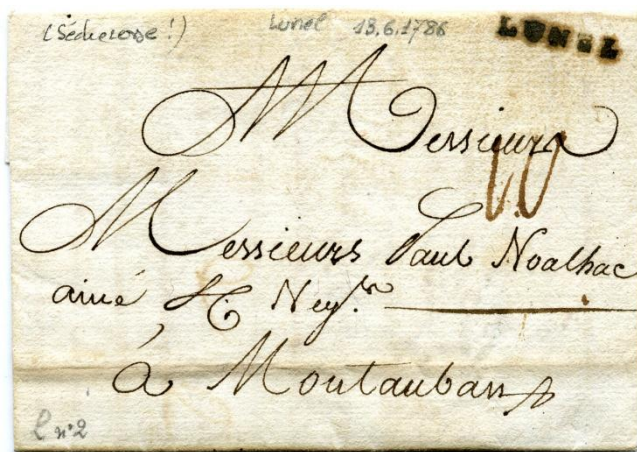
- LUNEL

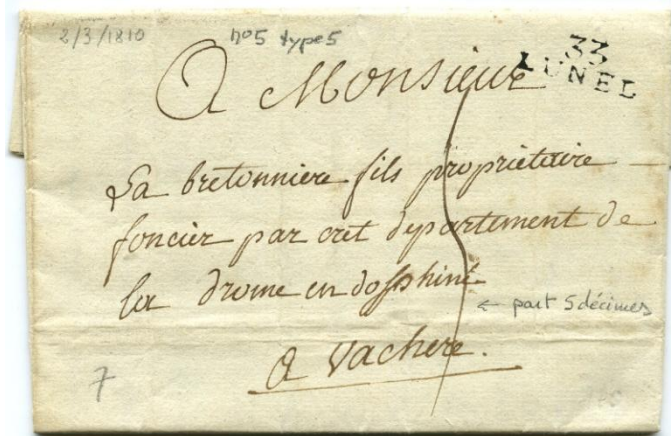
Le bureau de direction de Lunel est un des premiers bureaux de poste ouvert en 1636 dans l'Hérault. Le bureau aura une activité importante. Lors de la création de la poste rurale il desservira un nombre important de localités, y compris dans le département voisin du Gard: Aigues-Vives, Aimargues, Grand-Galargues, Le Caylar, St Laurent d'Aigouze. Une seule marque linéaire « LUNEL » est utilisée avant 1792. Quatre marques à numéro « 33 / LUNEL » de tailles différentes sont ensuite en service ainsi que deux marques de port payé et deux de déboursé. Il a été doté des cachets à date types 12, 14, 15 et 17. Il a utilisé le losange grillé, puis le losange petits chiffres 1799 et le losange gros chiffres 2123.



Lettre du 10 janvier 1751. La marque d'origine « De Lunel » manuscrite est inscrite par le postier ainsi que la taxe de port dû de 4 Sous.

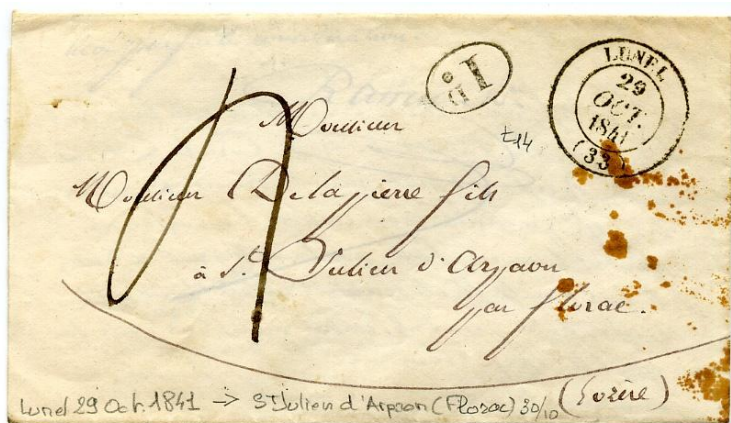
Lettre du 13 juin 1786. La marque linéaire « LUNEL » est presque toujours frappée avec une encre huileuse diffusant dans le papier. Taxe de port dû de 10 sous.



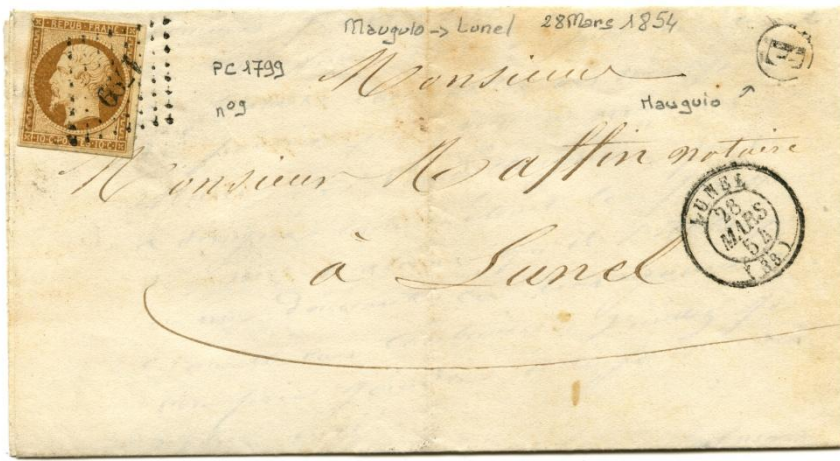


Lettre du 2 mars 1810. Marque à numéro « 33 / LUNEL ». Taxe de port dû de 5 décimes.

Lettre du 1 août 1832. Cachet à date demi fleuron type 12. La taxe de port dû de 3 décimes ayant été mal calculée, elle est biffée et remplacé par 6 décimes.



Lettre du 20 octobre 1841. Cachet à date type 14. Le décime rural est appliqué pour une destination rurale. Taxe de port dû de 4 décimes.



Lettre du 28 mars 1854. Affranchissement avec un timbre Présidence à 10 c. Oblitération losange petits chiffres 1799. Lettre-timbre (E) de Lansargues. Cachet à date type 15.

Lettre du 4 février 1873. Oblitération losange gros chiffres 2133. cachet à date type 17. Ce courrier étant destiné pour l'étranger (Suisse) un cachet PD en rouge indiquant que le port est payé jusqu'à sa destination.



-MONTPELLIER

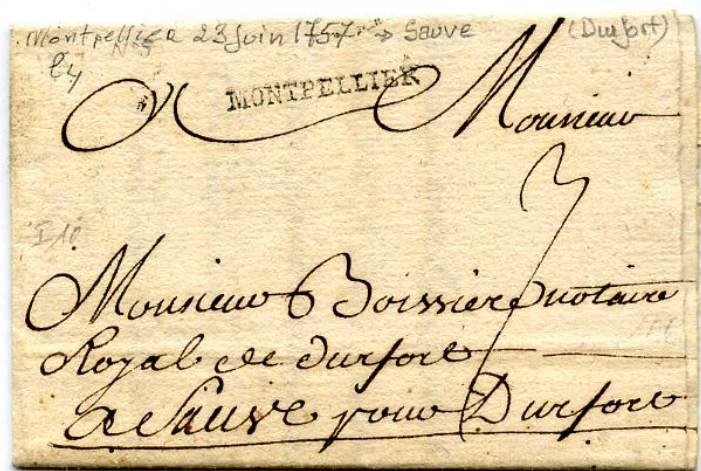
Montpellier apparaît sur la première liste de 1627 des villes dotées d'un bureau de poste (25 villes pour le royaume). La Poste aux Chevaux traversait le département sur le tronçon Nîmes – Narbonne avec de 1632 à 1818 de 9 à 11 relais de poste dont Montpellier. A partir de 1676, avec l'introduction des distances dans les tarifs, il est impératif, pour le calcul du port, que l'origine de la lettre soit connue et apparaisse au recto de la lettre. D'abord manuscrite à partir de 1677, les premières marques au tampon apparaissent dès 1695 mais il faudra attendre 1749, où il est rappelé que ces marques d'origine au tampon sont obligatoires sur le recto des lettres, pour que Montpellier soit doté d'une marque linéaire au tampon. De 1749 à 1791 le bureau a utilisé une vingtaine de marques linéaires « MONTPELLIER » de tailles différentes. Neuf marques à numéro « 33 / MONTPELLIER » seront en service ainsi que quatre marques de port payé et trois marques de déboursé.

L'utilisation d'encre noire est la règle générale, mais Montpellier a souvent utilisé l'encre rouge pour les lettres en Port Payé. Pendant la période considérée, Montpellier utilisera successivement les cachets à date type A, 12, 14, 15, 17 et 18 et fera partie des villes dotées d'un cachet à date d'essai en février 1828. Le type 16 n'existe pas à Montpellier. Après le losange grillé, les numéros des cachets losanges sont les petits chiffres 2128 et les gros chiffres 2502. Exceptionnellement on peut rencontrer un cachet losange « évidé » sans chiffres au centre.



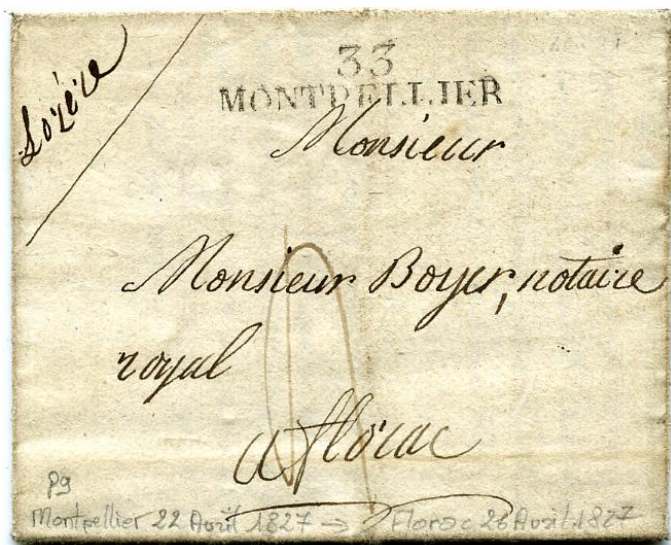
Lettre en Port Dû du 24 août 1628. Port deux sols inscrit par le préposé. La lettre est fermée par un ruban de soie dont il ne subsiste que le sceau de cire qui le fixait au recto.

Lettre en Port Dû du 21 août 1720. Marque d'origine en abrégé par le bureau de poste. Port 4 sous (3 sous pour une distance jusqu'à 20 lieues et 1 sou pour article d'argent confirmé par le texte de la lettre).



Lettre du 23 juin 1757. Marque linéaire d'origine « MONTPELLIER ». Taxe de port dû de 3 sols.

Lettre du 2 décembre 1764. Marque linéaire « MONPELLIER ». Taxe de port dû de 6 sols. L'orthographe « MONPELLIER » sans « T » a été utilisée dans les marques d'origine de 1763 à 1774.



Lettre du 22 avril 1827. Marque à numéro « 33 / MONTPELLIER ». Taxe de port dû de 4 décimes

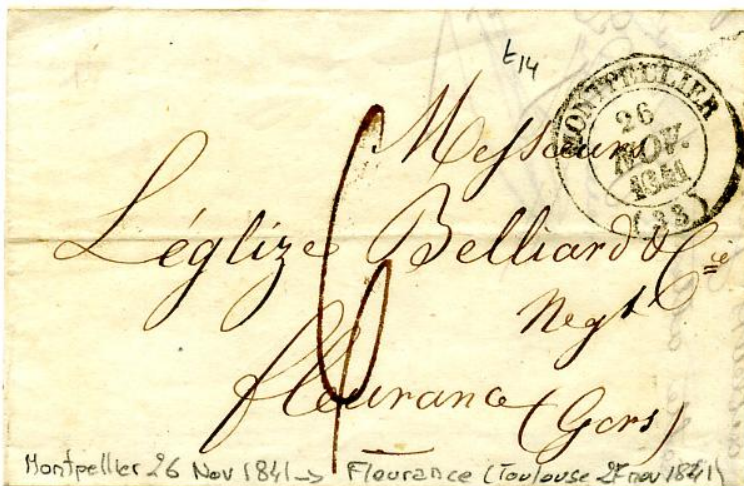
Lettre du 14 août 1818. Marque linéaire de port payé « P.33.P / MONTPELLIER » en rouge (couleur souvent utilisée par ce bureau pour les ports payés). L'adresse aurait du être biffée pour signifier l'absence de taxe de port à percevoir.





Lettre du 7 février 1828. Cachet à date d'essai utilisé du 1^{er} au 25 février 1828. Seul le bureau de Montpellier a été doté de ce caché dans l'Hérault. Taxe de port de 6 décimes.

Lettre en port dû du 6 mars 1836. Cachet à date demi fleuron type 12. Décime rural pour Mont-Louis à Osseja. Taxe de port dû de 5 décimes.



Lettre en port dû du 26 novembre 1841. Taxe de port dû de 6 décimes. Cachet à date type 14. Le cachet type 14 est utilisé à Montpellier à partir de décembre 1835.



Lettre recommandée du 8 février 1847. Cachet à date type 15 en rouge. PP en rouge. Adresse biffée pour signifier qu'il n'y a pas de port à percevoir. Cachet encadré **R** de recommandation en rouge et numéro manuscrit 181 du recommandé.

La recommandation est applicable en province à partir de 1844.

Lettre du 24 décembre 1850. Affranchissement à 50 c pour une lettre au 2^{ème} échelon de poids de 7,5 à 15 g. Oblitération losange grillé, cachet à date type 15.



Lettre du 19 avril 1855. Affranchissement à 40c pour une lettre du 2^{ème} échelon de poids. Oblitération losange petits chiffres 2128. Cachet à date type 15.



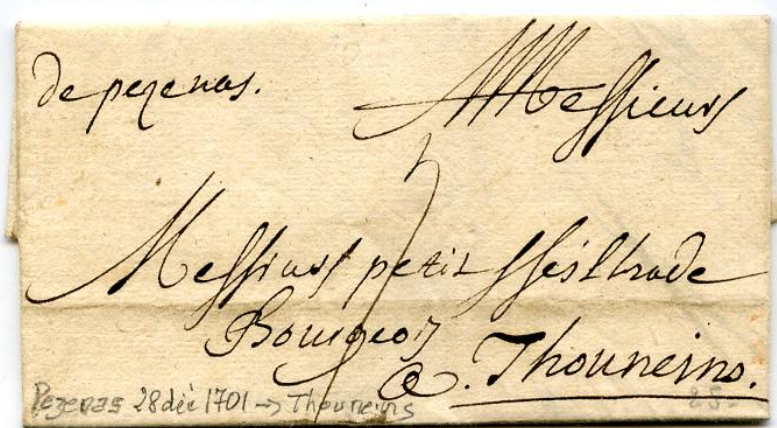
Lettre du 17 juin 1871. Affranchissement à 40c pour une lettre au 2^{ème} échelon de poids. Oblitération losange gros chiffres 2502. Cachet à date type 17.

Lettre du 16 janvier 1869. Oblitération avec un losange de points « évidé » (pas de numéro au centre du cachet). Cachet à date type 17. L'utilisation d'un losange muet est exceptionnelle.



- PÉZENAS

Le bureau de direction de Pézenas figure sur l'inventaire de 1703 ce qui laisse supposer une ouverture vers 1693. Sept marques linéaires ont été utilisées avant 1791 dont trois en abrégé « PEZEN », puis trois marques à numéro « 33 / PEZENAS ». Un seul cachet de port payé est connu, ainsi que deux cachets de déboursé. Le bureau sera doté des cachets à date aux types 12, 13, 15 et 17. Le bureau a reçu le losange grillé puis le losange petits chiffres 2427 et le losange gros chiffres 2839. Situé depuis le début sur la Route de Poste et de par son rôle politique et économique, le bureau a eu un important trafic postal depuis sa création.



Lettre du 28 décembre 1701.
Origine manuscrite « De pezenas » par le bureau et
taxe de port dû de 4 sols.

Lettre du 29 mars 1749.
Marque linéaire en abrégé
« PEZEN ». Taxe de port dû de 6
sols.



Lettre du 30 août 1787.
Marque linéaire
« PEZENAS ». Taxe de
port dû de 9 sols.



Lettre de 1805. Marque linéaire « 33 / PEZENAS » de grand format. Taxe de port dû de 2 décimes.

Lettre du 6 avril 1841. Cachet à date demi fleuron type 12. Taxe de port dû de 2 décimes.



Lettre du 12 décembre 1851. Oblitération losange grillé sur timbre Cérés 25 c bord de feuille. Cachet à date type 13.



Lettre du 4 décembre 1858. Oblitération losange petits chiffres 2427. Cachet à date type 15.

Lettre du 1^{er} avril 1868. Affranchissement à 80c pour une lettre pesante. Oblitération losange gros chiffres 2839. Cachet à date type 15.



II – Bureaux ouverts entre 1700 et 1791

Seuls six bureaux de poste voient le jour pendant toute cette période dans l'Hérault. Les bureaux ont été ouverts dans des villes qui ont vu leur activité économique se développer ou qui étaient situées sur des voies de communication dont l'importance allait croissante. Durant cette période le nom du bureau d'origine de la missive doit figurer au recto des lettres d'abord manuscrit puis obligatoirement au tampon à partir de 1749. Le coût du port, toujours fonction de la distance entre le bureau d'origine et le bureau de destination et du poids défini par le nombre de feuilles, est inscrit au recto du pli. Les correspondances empruntant le circuit postal sont le plus souvent commerciales ou administratives. Tous les bureaux ouverts sont des directions.

-BÉDARIEUX

Le bureau est ouvert le 1^{er} juillet 1782. Il utilise une marque linéaire « BEDARIEUX » puis à partir de 1791 deux marques à numéro « 33 / BEDARIEUX » de tailles différentes. Puis il reçoit les cachets à date types 12, 14 et 15. Il est doté des cachets oblitérant losange grillé puis losange petits chiffres 338 et losange gros chiffres 412.



Lettre du 22 août 1785. Cachet linéaire « BEDARIEUX » et port manuscrit 9 sous.



Lettre du 14 décembre 1830.
 Marque « 33 / BEDARIEUX ». Cachet à date type « A » et décime rural 1D pour origine rurale St Gervais – Bédarieux. Port 5 décimes.

Lettre du 18 mars 1837.
 Cachet à date type 12. Décime rural 1D pour une destination rurale Mont Louis – Osséja. Port 5 décimes.



Lettre du 4 octobre 1844.
 Cachet à date type 14. Port 4 décimes.



Lettre du 9 mai 1856. Oblitération losange petits chiffres 338 et cachet à date type 15.

Lors de la mise en service des losanges gros chiffres, les losanges petits chiffres sont renvoyés à l'Administration qui les redistribue, en fonction de la demande (remplacement de cachets détériorés, perdus ou liés à une augmentation du trafic postal) , selon la nomenclature des losanges gros chiffres. On parle alors de losange « petits chiffres du gros chiffres (PC du GC)». Le bureau de Bédarieux se voit doté du losange PC du GC 412 qui était primitivement celui de Bleneau dans l'Yonne. Il reçoit les cachets à date types 16 et 17.

Lettre chargée du 27 novembre 1868. Oblitération losange PC du GC 412. Cachet à date type 15. Cachet linéaire « CHARGE » en rouge, numéro du recommandé 550 manuscrit, Valeur déclarée 3000 f et cachet de chargement en rouge avec les caractéristiques du pli (ce cachet doit normalement se trouver au verso).





Lettre d'avis d'arrivage en gare du 28 mai 1874. Oblitération losange gros chiffres 412. Cachet à date type 16.

- CETTE (SETTE – SETE)

La date exacte de l'ouverture d'un bureau de poste à Cette n'est pas connue avec certitude mais se situe autour de 1720. Les activités postales de Sète sont importantes et diverses. Outre le trafic ordinaire du courrier, Sète, port de mer, va assurer la gestion du courrier arrivant ou partant par voie maritime, notamment avec l'Espagne et l'Algérie à partir de 1830. Important nœud ferroviaire avec les têtes de lignes de la Compagnie du Midi et de la PLM (Paris-Lyon-Méditerranée) le trafic postal ferroviaire est important et étant bureau d'échange avec l'Espagne, le courrier par voie ferroviaire en provenance d'Espagne pour la France transite par la poste de Sète.

Lettre du 30 octobre 1732. Marque d'origine manuscrite inscrite par l'expéditeur « de Cette » acceptée comme telle par le bureau de poste qui se contente d'inscrire le montant du port « 4 » sous.



Avant 1791, Sète utilise plusieurs marques linéaires libellées indifféremment « Cette » ou « Sette », puis des marques à numéro « 33 / CETTE » de tailles variées y compris pour le port payé ou le déboursé. Outre le losange grillé, sont utilisés le losange petits chiffres 687, le losange gros chiffres 822 et le PC du GC. Les cachets à date types 12, 13, 15, 16 et 17 seront en service. Outre les nombreuses marques ferroviaires la poste de Cette utilise des cachets maritimes linéaires « COLONIES PAR / CETTE » puis plusieurs types de cachets à date d'entrées maritimes.



Lettre du 31 juillet 1759. Marque d'origine orthographiée « CETTE ».



Lettre du 22 avril 1788. Marque d'origine orthographiée « SETTE ».

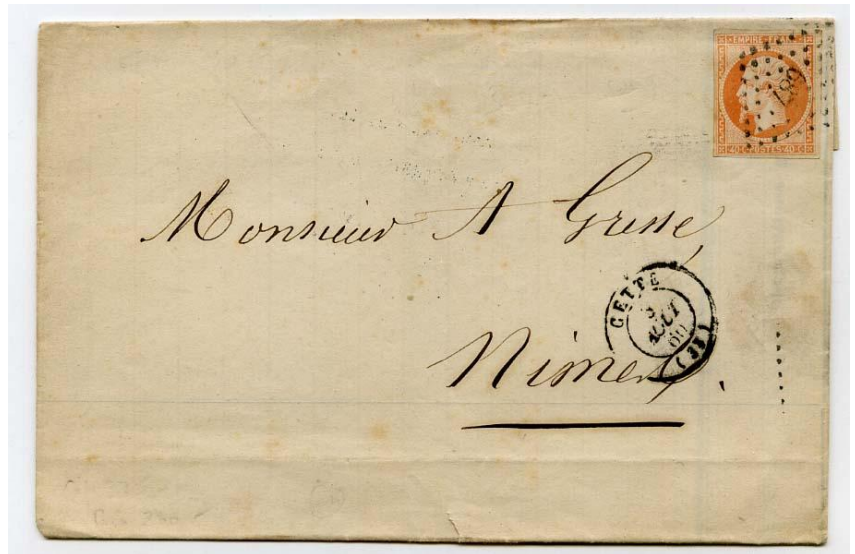


Lettre de 1818 avec une marque à numéro « 33 / CETTE ». Cette a utilisé 3 marques à numéro de port dû, deux de port payé et une de déboursé.



Lettre du 14 janvier 1838. Cachet à date type 12. Cachet P.P. de port payé en rouge. L'adresse du destinataire est biffée pour indiquer au receveur de Draguignan qu'il n'a pas a encaissé de port de la part du destinataire. En haut à gauche, manuscrit, numéro d'enregistrement sur le registre du jour.

Lettre du 3 août 1860. Oblitération losange petits chiffres 687.



Lettre du 3 juin 1874. Oblitération losange gros chiffres 822 et cachet à date type 17. Cachet P.D. (payé jusqu'à destination) appliqué sur les lettres pour l'étranger (l'Alsace annexée faisant partie de l'Empire Allemand).



Lettre de 1822 de l'île de la Réunion. Cachet linéaire « COLONIES PAR / CETTE » apposé sur les courriers entrant en France par bateau à Cette.

Lettre d'Alger de janvier 1875. Le courrier a emprunté un bateau assurant la liaison Alger – Cette. A l'arrivée à Cette oblitération par le losange gros chiffres 822 de Cette et cachet d'entrée maritime « ALGER / BATEAU A VAPEUR ».



Lettre du 27 octobre 1870. Lettre venant de Barcelone par voix ferroviaire. Le courrier d'Espagne est remis au train à l'ambulant du convoi. Ce dernier applique son cachet d'entrée en France « Espagne / AMB. CETTE A TAR. A ».

- FRONTIGNAN

La poste à Frontignan a une histoire compliquée. Un bureau de direction a probablement été créé à la fin du XVII^{ème} siècle (1693 ?) car il figure sur le registre des postes de 1703. Ce bureau est fermé du 1^{er} novembre 1728 au 14 août 1756. Un service de distribution rattaché à Cette existe de novembre 1756 à novembre 1768 date de sa fermeture. Un bureau de direction est de nouveau créé le 1^{er} janvier 1784 mais le 1^{er} novembre 1798 il est rétrogradé en distribution rattachée à Montpellier. Il faut attendre Le 1^{er} février 1843 pour que le bureau de direction soit de nouveau créé et de façon définitive. Le bureau utilise d'abord une marque linéaire « FRONTIGNAN » puis « 33 / FRONTIGNAN ». Ces marques sont rares. Quand il est bureau de distribution, il reçoit d'abord une cursive double « 33 / *Frontignan* / MONTPELLIER » qui sera ensuite arasée pour donner « 33 / *Frontignan* ». Il reçoit un losange grillé puis le losange petits chiffres 1367 et le losange gros chiffres 1598. Il utilise les cachets à date types 15, 16, 17 et 18.



*Lettre du 30 juillet 1784. Marque linéaire d'origine « FRONTIGNAN ».
Taxe de port dû de 9 sous.*



Lettre du 3 pluviôse An 2 (22 janvier 1794). Marque à numéro « 33 / FRONTIGNAN ». Taxe de port dû de 5 décimes.

Lettre du 10 mai 1823. Cursive double avec bureau de rattachement « 33 / Frontignan / MONTPELLIER ». Taxe de port dû 2 décimes.



Lettre du 9 avril 1833. Cursive simple « 33 / Frontignan » et cachet à date type 12 du bureau de rattachement de Montpellier. Taxe de port dû de 4 décimes.

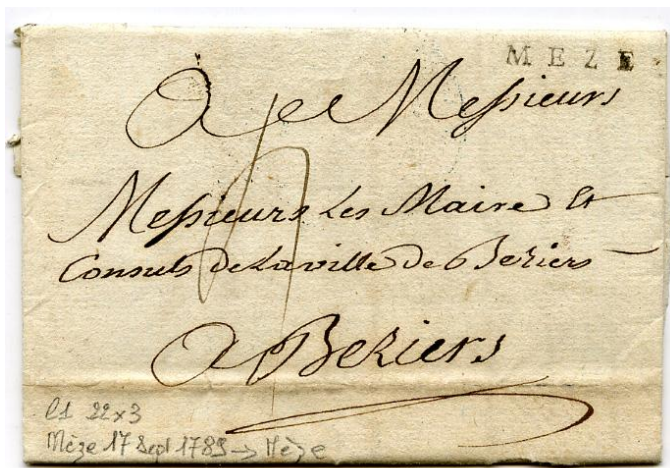
Lettre du 13 mai 1862.
 Oblitération losange petits chiffres 1349. Cachet à date type 15.



Lettre du 19 novembre 1874.
 Oblitération losange gros chiffres 1598. Cachet à date type 16.

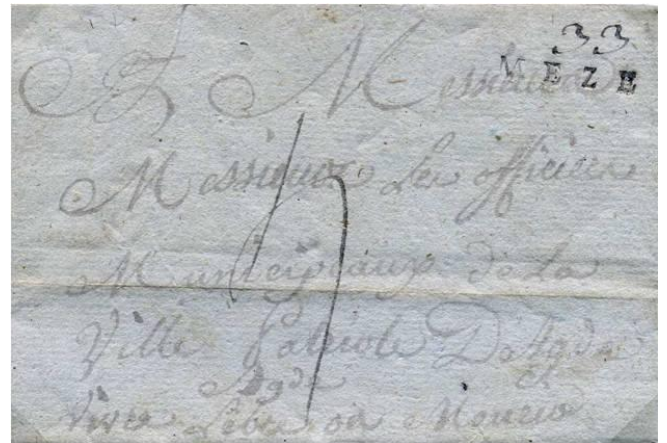
- MÈZE

Le bureau de direction de Mèze est ouvert le 1^{er} octobre 1776. Il est doté d'une marque linéaire d'origine « MEZE ». En 1792 il utilise la marque à numéro « 33 / MEZE ». Les premiers jours de janvier 1792, la marque à numéro n'étant pas disponible, il utilise l'ancienne marque surmonté de 33 manuscrit. Il est ensuite doté des cachets à date types 11 et 14. Il reçoit le losange grillé puis le losange petits chiffres 1988 et le losange gros chiffres 2348. Il utilise les cachets à date types 15 et 17.



Lettre du 17 septembre 1789. Marque linéaire « MEZE ». Taxe de port dû de 4 sous.

Lettre du 3 janvier 1792. Les marques à numéros sont mise en service le 1^{er} janvier 1792. Mèze n'ayant pas reçu la marque officielle a utilisé l'ancienne marque linéaire et le numéro de département a été rajouté manuellement.



Lettre du 24 juillet 1837. Cachet à date type 11 à double fleurons. Dans l'Hérault seuls les bureaux de Agde et de Mèze ont été dotés de cachets à date type 11 à double fleurons.



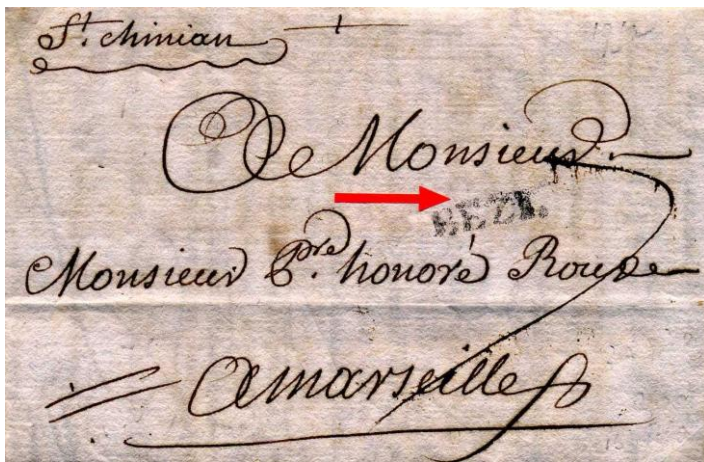
Lettre du 10 avril 1860. Oblitération losange petits chiffres 1988. Cachet à date type 16. Lettre au deuxième échelon de poids (40 c).

Lettre du 17 mars 1865. Oblitération losange gros chiffres 2348. Cachet à date type 15.



- ST CHINIAN

Un bureau de direction est ouvert le 1^{er} novembre 1783. Cependant avant cette date et à partir de 1751, St Chinian aura un « service postal secondaire », messenger appointé par la collectivité qui transportait au bureau de direction le plus proche (ici Béziers). Dans l'Hérault il semble que seul St Chinian ait bénéficié de ce service. Il a utilisé la marque linéaire « ST CHINIAN ». En 1792 la marque « 33 / S. CHINIAN » est utilisée avec suppression révolutionnaire du « T », rétablie dans les années 1820 « 33 / St CHINIAN ». Il reçoit le losange grillé, le losange petits chiffres 3024 puis le losange gros chiffres 3546. Il est doté des cachets à date types 13, 14, 15, 16 et 17.

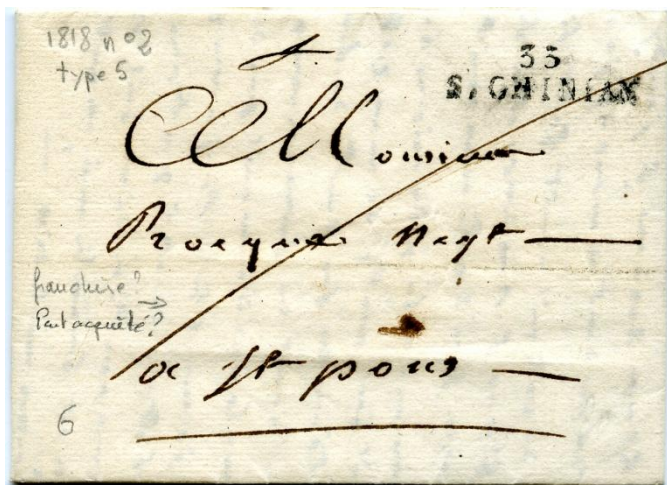


Lettre du 8 mai 1752. La lettre a été transmise au bureau de direction de Béziers (marque linéaire « BEZI. » par le messenger du « service postal secondaire » (St Chinian manuscrit au recto). Taxe de port dû de 7 sous.

Lettre du 4 septembre 1787. Marque linéaire d'origine « St CHINIAN ». Taxe de port dû de 4 sous.



Lettre du 9 janvier 1788. Certains bureaux, soit par panne d'encre, soit par soucis d'économie ont frappé leur marque « à sec », sans encrage.



Lettre du 6 mars 1818. Marque linéaire « 33 / S. CHINIAN ». Le contexte révolutionnaire a entraîné la suppression du « T » rappelant trop la religion. La lettre est en port payé l'adresse est biffée pour signifier au bureau destinataire qu'il n'a pas à percevoir le port.

Lettre de 1828.

Le « T » réapparaît au début des années 1820 « 33 / St CHINIAN ». La lettre pèse 8 g (poids indiqué en haut) et est donc taxée en tant que lettre double (8 décimes).



Lettre du 12 janvier 1832. Cachet à date type 13. Taxe de port dû de 3 décimes. Cachet bleu de l'expéditeur.



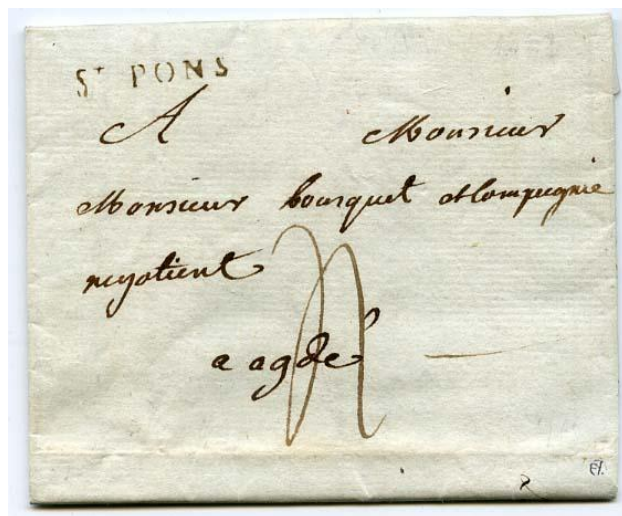
Lettre du 13 mars 1856. Oblitération losange petits chiffres 3024. Cachet à date type 15.

Lettre du 9 janvier 1865. Oblitération losange gros chiffres 3546. Cachet à date type 15.



- ST PONS (ST PONS DE THOMIÈRES)

Le bureau de direction est ouvert le 1^{er} novembre 1783. Il utilise la marque linéaire « St PONS » puis comme St Chinian une marque « 33 / S. PONS » avec « t » supprimé, et ensuite « 33 / ST PONS ». Il reçoit le losange grillé puis le losange petits chiffres 3252 et le losange gros chiffres 3822. Il est doté des cachets aux types 12, 15, 16, 17 et 18.



Lettre du 14 mars 1791. marque linéaire d'origine « St PONS ». Taxe de port dû de 4 décimes.